



Changement de statut, réponse infondée

Par **Prosperman**, le **17/11/2008** à **21:12**

Bonjour,
Je suis étudiant en Master MARKETING,
J'ai demandé un changement de statut au cours du mois d'Avril à Toulouse.
Après 3 mois d'attente, j'ai reçu un refus notifiant que l'entreprise ne respecte pas la réglementation de travail. Aucune autre explication ne m'a été présentée. J'ai donc gardé mon statut d'étudiant.
4 mois après, j'ai voulu refaire un changement de statut cette fois-ci à Paris, sauf qu'à la préfecture on juge que ma demande n'est pas recevable tant que ça ne fait pas une année entière entre mes deux demandes.
Je n'ai trouvé aucun texte de lois, ni de décrets qui traite cette histoire.
En voulant se renseigner un peu plus à la préfecture, on me répondait à chaque fois que le changement de statut est une faveur et non pas un droit.
Je vous prie de mieux m'éclaircir sur ce point.
Par ailleurs, est-ce l'idée d'engager un cabinet juridique qui s'occupe de la procédure pourrait me garantir ce changement de statut?
Je vous remercie de votre réponse.